

**MAIRIE DE
CHAUMONTEL**
(Val d'Oise)

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 12 mai 2017

OBJET :

**AIRE DE JEUX DE
CHAUMONTEL :
ACQUISITION D'UN
NOUVEAU JEU**

Nombre de Conseillers en

Exercice : 22

Présents : 14

Votants : 16

Le Maire certifie avoir fait
afficher aujourd'hui, à la porte de
la Mairie, le compte rendu de la
délibération ci-contre et qu'il n'a
été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 17 mai 2017

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2017/158

L'an deux mille dix-sept, le seize mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

PRESENTS : Sylvain SARAGOSA, Georges SCHMITT, Florence GABRY, Patrice BRONSART, Isabelle PARENT, Evelyne POIGNON, Christophe VIGIER, Jacques GAUBOUR, Nuno DIAS, Olivier POIGNON, Karim KENTACHE, Fabrice HUYLEBROECK, Katya SCHMITT, Véronique PETIT

PROCURATIONS : Betty HUYLEBROECK pouvoir à Fabrice HUYLEBROECK – Aude POIREE pouvoir à Christophe VIGIER

EXCUSE(S) : Corinne TANGE, Eric CASSERON, Jacques LABARRE, Martine GHENASSIA

ABSENT(S) : Betty HANAUER-BEASLAY, André LEFEVRE

SECRETAIRE DE SEANCE : Véronique PETIT

oooooooo

Monsieur Christophe VIGIER, Adjoint délégué à la sécurité de la ville, informe l'assemblée délibérante que dans la continuité du programme d'embellissement du parc pour enfants, il est envisagé l'acquisition d'une pyramide à cordes.

Compte tenu des restrictions budgétaires, ce projet sera réalisé en 2018.

Le coût de cet aménagement est fixé à 46.393,10 € HT.

Cette dépense sera donc inscrite sur le budget primitif de la commune de Chaumontel en 2018, ligne 2128 "agencement/aménagement du parc paysager".

Il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'adopter le projet d'acquisition tel que repris ci-dessus et de préciser que la dépense sera inscrite au budget primitif 2018 de la Commune.

Le Conseil Municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A la majorité (1 abstention : Karim KENTACHE) :

ADOpte le projet d'acquisition d'une pyramide à cordes pour l'aire de jeux de la commune de Chaumontel dont le coût total HT s'élève à 46.393,10 € HT ;

PRECISE que la dépense sera inscrite au budget primitif 2018 de la Commune.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.

Le Maire,